

AVISU DI L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ 2025-04

Rilativu à :

Raportu n°165 “RAPORTU À L'ANNU DI U SVILUPPU À LONGU ANDÀ”

VU La lettre de saisine du 14 mars 2025 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse sollicite l'avis de l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica sur le rapport susmentionné,

CONSIDERANT l'article 30 du règlement intérieur de l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica qui prévoit que « *Lorsque l'urgence ou l'actualité le nécessitent, les commissions organiques peuvent être saisies pour émettre des avis à la demande de la Présidente de l'Assemblée de Corse ou du Président du Conseil exécutif. La Présidente de l'Assemblea di a Giuventù désigne à cet effet les commissions attributaires et précise les modalités selon lesquelles elles produiront leurs avis. Les présidents des commissions concernées en rendent compte à la prochaine réunion de la commission permanente ou de l'assemblée plénière* »,

CONSIDERANT la décision de Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, Présidente de l'Assemblea di a Giuventù, de saisir la commission « *Lingua, Cultura è Ambiente* » aux fins de produire un avis sur le sujet,

Après réunion de la commission organique « *Lingua, Cultura è Ambiente* » de l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica, présidée par **Madame Angélique DEGIOVANNI**, le 24 mars 2025,

A Cummissione, « Lingua, Cultura è Ambiente » addunita in reunione u 24 di marzu di u 2025, prununzia l'avisu chì seguita : riservatu

La notion de développement durable est devenue un enjeu majeur pour l'ensemble des collectivités et des territoires, face aux défis environnementaux, sociaux et économiques. Dans un monde en constante évolution, marqué par le changement climatique, les inégalités sociales, il est essentiel d'adopter une approche responsable pour assurer un avenir équilibré pour notre pays. La

Corse, avec ses spécificités insulaires, son patrimoine naturel et ses défis propres, ne fait pas exception à cette dynamique mondiale.

La commission **TIENT À SALUER** la présentation du rapport annuel sur le développement durable, qui reflète l'engagement de la Collectivité de Corse dans la mise en œuvre de politiques visant à protéger l'environnement, renforcer la cohésion sociale et encourager un développement économique durable et solidaire.

Conformément à l'article L4425-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce document permet à la Collectivité de Corse de réaffirmer son engagement en faveur de l'intégration des Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'ONU à l'horizon 2030 dans ses politiques publiques. L'ambition est de bâtir un modèle de développement adapté aux spécificités de l'île, tout en répondant aux attentes des citoyens et aux impératifs écologiques et sociaux contemporains.

La commission **RECONNAIT** l'importance des cinq axes majeurs du rapport, qui traduisent une vision complète du développement durable :

- La lutte contre le changement climatique ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- Le renforcement de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Le développement d'une économie durable et solidaire.

Cette approche intégrée est essentielle pour répondre aux enjeux actuels et futurs auxquels la Corse est confrontée, et la commission **ENCOURAGE** la Collectivité à poursuivre dans cette direction.

1. Lutte contre le changement climatique

La commission **SALUE** particulièrement les efforts engagés en matière de transition énergétique, notamment avec la rénovation énergétique de 1 400 logements sociaux, qui permettra d'économiser 22 009 MWh/an et d'éviter l'émission de 12 570 tonnes de CO₂. Cependant, concernant ces rénovations énergétiques, la commission **S'INTERROGE** sur les raisons d'un tel décrochage au regard des objectifs prévus. Pour rappel, la CDC devait, dans le cadre de la PPE, réaliser 900 opérations *par an* à partir de 2019, puis 3000 *par an* en 2023 correspondant à 130 000 m² rénovés *par an*. Le présent rapport fait état de seulement 1400 logements sociaux rénovés depuis 2015 et 122 501 m² rénovés au total... 60 000 Corses vivent dans des passoires énergétiques. Mieux isoler est un enjeu crucial d'un point de vue social, climatique et économique. Mais à ce rythme-là les objectifs initialement prévus pour 2028 seront atteints dans des dizaines d'années. La commission **ENCOURAGE** à maintenir et à amplifier les efforts en matière de transition énergétique pour lutter contre la précarité énergétique et réduire les inégalités sociales face aux coûts croissants de l'énergie.

La commission **SALUE** la modernisation de l'éclairage public, qui concerne déjà 52 021 points lumineux rénovés, réduit de 78,25 % la consommation d'énergie et évite 15 800 tonnes de CO₂. De plus, l'encouragement à la mobilité propre avec plus de 6 269 vélos à assistance électrique subventionnés participe activement à la réduction de la dépendance aux énergies fossiles. Avec ces

actions, la Collectivité de Corse affirme sa volonté d'atteindre 62 % d'électricité issue des énergies renouvelables d'ici 2028, un objectif fondamental pour l'autonomie énergétique de notre île.

La commission **SALUE** également la rénovation énergétique des établissements scolaires, avec 10 lycées qui ont été équipés de chaufferies biomasse, contribuant ainsi à réduire l'empreinte carbone produite par le secteur éducatif.

La commission **PREND ACTE** des 5 millions d'euros mobilisés pour la mobilité douce, témoignant ainsi d'une transition économique en accord avec les besoins de notre territoire. Cependant la commission **SOULIGNE** un manque de coordination, de stratégie et de travail concret à ce sujet (le réseau des transports *Via Corsica* souffre d'un manque d'efficacité, et l'aménagement dédié aux vélos laisse à désirer, ne répondant pas aux besoins des usagers). De la même manière, bien qu'un travail important ait été réalisé en matière de performance ferroviaire (CCVU), la commission **ESTIME** que les projets visant à accroître l'utilisation du train dans les mobilités pendulaires sont insuffisants, notamment dans la région du Grand Aiacciu. L'intermodalité a été pensée dans une seule logique « train-voiture » en ignorant les autres alternatives.

La commission **ENCOURAGE** à développer une mobilité durable et accessible, essentielle pour réduire l'empreinte carbone tout en facilitant les déplacements sur l'ensemble du territoire. Elle **PROPOSE** :

- Création de stations de vélos à chaque arrêt de train en zone urbaine dense (commune d'Aiacciu, Bastia et Furiani) ;
- Préférences des projets d'antennes ferroviaires de l'aéroport d'Aiacciu-Ricantu (peu de contraintes financières : financements européens possibles + tarif spécial aéroport à l'instar des villes européennes) et de Casamozza-Folelli aux projets de déviations portées par la Collectivité de Corse (4 voies de Borgu-Vescuvatu et pénétrante-Est Aiacciu)

La commission **RELEVE** l'absence inquiétante de projets d'électrification à quais (CENAQ) pour les ports de Bastia et Ajaccio (présents sur la RTE-T) compte tenu de l'Article 1 du Règlement (UE) 2023/1805 portant sur l'obligation à compter du 1er janvier 2030 de raccordement à l'alimentation électrique à quai pour les navires en escale. En la matière, la totalité des ports français méditerranéen ont d'ores et déjà achevé leurs travaux et les 3 compagnies maritimes desservant la Corse ont entamé des démarches et rénovations claires pour leur flotte. Cette absence est d'autant plus incompréhensible que le financement de ces projets est en partie finançable par des projets européens dédiés à ce changement (Projet AFIF).

La commission **REGRETTE** le manque de mesures et d'analyses en ce qui concerne les catastrophes naturelles, de plus en plus fréquentes en Corse, tels que la sécheresse, les incendies, les tempêtes. En effet, un bilan des événements climatiques récents, ainsi que des mesures de préventions adaptées auraient été pertinents.

2. Préservation des ressources naturelles

La préservation des ressources naturelles est également un axe essentiel de ce rapport. 6,9 millions d'euros ont été investis en 2024 pour assurer un accès sécurisé à l'eau potable dans les communes rurales. La lutte contre les espèces exotiques envahissantes et la mise en place d'actions de

conservation des forêts et des espaces maritimes témoignent d'une volonté forte de protéger la biodiversité corse.

Au sujet de la qualité de l'air, la commission **RAPPELLE** que le président du conseil exécutif s'était engagé il y a deux ans à prendre des mesures contre les bateaux de croisières si leurs effets sur la santé humaine étaient prouvés. Les effets de ces fumées sont bien documentés et leur stagnation en ville à Ajaccio a été prouvée à de nombreuses reprises, mais rien ne semble avoir été entrepris depuis alors que le trafic de croisières ne cesse d'augmenter.

La commission **SOUHAITE** exprimer son inquiétude quant au respect des objectifs de développement durable définis par le PADDUC (Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse). Il est aujourd'hui particulièrement difficile de se loger sur notre île, et la commission **RAPPELLE** que les décisions prises en matière d'aménagement jouent un rôle déterminant sur les conditions de vie des Corses. À ce titre, la commission **DEMANDE** à la Collectivité de Corse de rester vigilante et d'honorer l'engagement pris lors du vote à l'unanimité de la délibération concernant les dérivés mafieuses en février 2025, en prenant toutes les mesures nécessaires pour attaquer sans délai les permis de construire manifestement contraires aux principes du PADDUC. Il est impératif que ces engagements soient suivis d'actions concrètes afin de protéger notre territoire et d'éviter toute forme de spéculation ou d'accaparement au détriment de la population locale.

3. Renforcer la cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations

Sur le volet social, la Collectivité de Corse démontre son engagement en faveur de la cohésion territoriale et de la solidarité. La commission **REMARQUE** que l'accès aux soins est renforcé avec la construction de maisons de santé en Haute-Corse, dans le but de lutter contre les inégalités d'accès aux services médicaux en milieu rural. Cependant, cet accès aux soins n'est pas totalement optimisé et la commission **DEPLORE** le manque de soutien aux initiatives tels que les outils numériques permettant des téléconsultations et téléexpertises à distance. Elle **REMARQUE** également l'investissement dans la formation et l'insertion professionnelle, qui a déjà permis à 1 710 personnes d'être formées en 2024, et qui favorise l'accès à l'emploi. Par ailleurs, la commission **SOUTIENT** pleinement les politiques visant à promouvoir un bilinguisme ouvert sur le plurilinguisme, élément fondamental pour préserver et valoriser notre langue et notre culture. Cependant, la commission **REGRETTE** le manque d'initiative et d'ambition pour structurer certaines filières culturelles qui sont vecteurs d'une large diffusion et promotion de la langue corse auprès du grand public (cinéma, musique, etc...). Mais également l'opportunité de développer des secteurs d'activité créateurs de richesse économiques et patrimoniales pour la Corse, mais aussi garants d'un recrutement local.

De plus, en ce qui concerne l'accès au foncier et aux logements des ménages, la commission **TIENT À RAPPELER** que l'accès au logement pour les jeunes Corse est une réalité de plus en plus problématique en Corse notamment à cause du prix de l'immobilier, du manque de logements, de la précarité de l'emploi, et difficultés d'accès au crédit. Elle **REGRETTE** l'absence de mesures quant à cette problématique. La commission **RAPPELLE** et **SOUTIENT** la proposition faite par le groupe Giuventù in Mossa lors de la précédente mandature de l'Assemblea di a Giuventù concernant « la création d'un fond dédié au financement des études de Corses souhaitant s'établir sur leur île à la suite de leur cursus *via* les intercommunalités. Ainsi, ces dernières devront répondre

à un appel à projet de la Collectivité de Corse en proposant un/des candidat(s) et un lieu d'accueil de type « Casa di a Salute ».

Ainsi, la commission **ENCOURAGE** fortement la Collectivité de Corse à renforcer les actions en faveur de l'accès au logement, en veillant à ce que les politiques publiques bénéficient en priorité aux résidents permanents.

4. L'épanouissement de tous les êtres humains

La commission **SALUE** les avancées dans le domaine éducatif, essentielles pour sensibiliser et préparer les générations futures aux défis du développement durable. L'intégration du développement durable dans les programmes scolaires, ainsi que la promotion des formations aux métiers verts, sont des initiatives qui permettront aux jeunes Corses de s'impliquer activement.

5. Le développement d'une économie durable et solidaire

La commission **REGRETTE** le manque d'initiative et d'ambition pour structurer certaines filières culturelles qui sont vecteurs d'une large diffusion et promotion de la langue corse auprès du grand public (cinéma, musique, etc...). Mais également l'opportunité de développer des secteurs d'activité créateurs de richesse économiques et patrimoniales pour la Corse, mais aussi garants d'un recrutement local.

La commission **SOUTIENT** la proposition faite lors de la précédente mandature de l'Assemblea di a Giuventù par Samir Becherigui (conseiller non-inscrit) qui mandate la Collectivité de Corse à « créer une structure une coopérative publique/privée qui tend à devenir l'approvisionneur principal des structures éducatives (lycées, collèges...) ». Pour rappel, cette proposition avait été votée à l'unanimité par l'Assemblea di a Giuventù avec l'avis favorable de l'Exécutif de Corse.

La commission **SALUE** le soutien apporté à l'agriculture biologique et de proximité, *via* 300 projets financés, cependant elle **RELÈVE** que la filière du maraîchage bio repose uniquement sur des initiatives isolées (notamment intercommunales), révélant un manque d'ambition territoriale qui se limite, pour l'heure uniquement à la production de consommation bio. La commission **PROPOSE** le développement de circuit-courts intercommunaux et obligations de cantines scolaires bio pour booster la demande et rééquilibrer les marchés.

La commission **SALUE** la mise en place d'un pôle de compétitivité énergétique. Cette initiative intéressante s'insère entièrement dans une logique de développement durable. Désormais, cette vision dite de « grappe » peut être étendue à d'autres filières, notamment sociales et culturelles.

En matière de tourisme vert, la commission **RELÈVE** un manque d'ambition et de stratégie globale nuisant ainsi au développement d'une filière d'avenir en Corse. La gestion des lieux touristiques environnementaux à l'instar de Bavella (1 million de visiteurs par an) ne parvient pas à lier les trois éléments synergiques du développement durable. L'accent est davantage mis sur les retombées financières des lieux sans prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux. De la même manière, la commission **SOULIGNE** l'absence de la Silver Economy dans ce tourisme vert, mais elle **RELÈVE** des initiatives innovantes comme le développement du cyclotourisme GT20. La commission **PROPOSE** la reproduction à d'autres sites des solutions développées dans la vallée de la Restonica avec une réduction des véhicules engendrées par la création d'un réseau de bus de manière continue.

Pour conclure, le rapport de développement durable 2024 démontre une réelle volonté politique d'agir concrètement pour une Corse plus respectueuse de son environnement face aux défis de demain. Toutefois, quelques insuffisances persistent. La commission **ENCOURAGE** la Collectivité de Corse à poursuivre ses efforts et à combler les interrogations qui subsistent afin que notre île devienne un modèle de développement durable et un exemple à suivre en matière de transition écologique et sociale. La commission **SOULIGNE** la nécessité d'une vigilance accrue en matière d'aménagement du territoire et de respect des engagements pris par l'Assemblée de Corse. L'implication de tous, élus, citoyens, entreprises et acteurs éducatifs sera la clé de la réussite pour bâtir la Corse que nous voulons. C'est pourquoi, les conseillers de l'Assemblea di a Giuventù **RESTENT** mobilisés pour accompagner la Collectivité de Corse dans ses démarches et pour œuvrer en faveur d'un développement durable, juste et équilibré, au service de l'ensemble des Corses.

La commission 1 émet donc un avis réserve en faveur du rapport n°165 « Raportu à l'annu di u sviluppu à longu andà »

DETAILS DU VOTE

Exprimés : 16

- **Abstention : 0**
- **Réservés : 12**
- **Défavorable : 0**
- **Favorables : 4**

A Presidente di a Cumissione « *Lingua, Cultura è Ambiente* »

Angélique DEGIOVANNI